

Non au plan Fries = Non à la Cellule Mobilité



Dans le cadre des négociations sur le plan de suppressions d'emplois, la direction de l'AFP va demander vendredi aux organisations syndicales de donner leur feu vert pour l'ouverture anticipée de la Cellule Mobilité.

C'est quoi, cette cellule ? Ce sont des intervenants extérieurs qui étudient les dossiers des candidats au départ (départ à la retraite ou projets professionnels).

Pour SUD, c'est non.

Alerte rouge et pas un feu vert

Comment s'opposer au plan Fries lors des négociations et à coup de négociations, tracts, arrêts de travail et pétition, pour ensuite aider la direction à accélérer son exécution ?

Des salariés intéressés par un départ, il y en a. Des questions, ils s'en posent et c'est bien légitime. Mais la Cellule Mobilité ne peut pas répondre à la plus importante de toutes : celle des conditions de départ.

Rien d'anormal à cela puisque les négociations avec les syndicats sont en cours. En l'état, les conditions peuvent — et doivent — changer. Le montant proposé aux salariés qui souhaiteraient se former à un autre métier est par exemple clairement insuffisant (ce qui est cohérent avec le projet de la direction qui mise avant tout sur les départs à la retraite).

Aux syndicats tentés par une ouverture anticipée de la Cellule Mobilité : pourquoi accompagner la précipitation dans laquelle s'enferme la direction, avec son plan social bâclé ? Comment lutter ensuite contre un projet qui fait l'unanimité contre lui ?

La négociation est déjà difficile face à une direction qui n'entend rien des arguments opposés, qui ne concède rien et veut aller vite, trop vite. L'administration du travail (Direccte) a relevé des failles dans le plan présenté, l'expert mandaté par les syndicats aussi. L'urgence aujourd'hui consiste donc à freiner un plan Fries mauvais et mal ficelé, pas à faciliter sa mise en œuvre.

Les syndicats auront l'occasion de se positionner en fin de négociation, et pour SUD il semble bien périlleux et irresponsable de donner dès maintenant le feu vert à la première étape du plan, c'est-à-dire la mise en place de la Cellule Mobilité.

Pour information, voici le poids respectif des cinq syndicats représentatifs sur l'ensemble de l'entreprise - et donc leur poids lorsqu'ils signent des accords ou s'y opposent :

CGT 32,69%, SNJ 32,33%, SUD 17,37%, FO 12,91%, CFE-CGC 4,70%

Paris, le 17 avril 2019

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

